



Alfortville, 21 août 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Gel des contrats aidés, l'hiver social commence

La suspension des prescriptions de contrats aidés augure un hiver social rude pour les personnes les plus éloignées de l'emploi en aboutissant à la raréfaction des solutions d'insertion. Un dispositif que la Ministre du Travail juge inefficace dans la lutte contre le chômage.

Le CNEA s'inquiète du gel de ces contrats CUI/CAE, sans préavis, dans un contexte économique et social difficile. Conscient que les contrats aidés restent une réponse partielle et perfectible dans la lutte contre le chômage, ils demeurent cependant un dispositif nécessaire tant pour l'activité et l'économie des entreprises de nos branches professionnelles, que pour la formation, l'employabilité et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

A titre d'exemple, les seuls emplois d'avenir ont permis à plus de 50% des bénéficiaires d'être en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et en emploi durable pour 37% d'entre eux.

Face à la suspension soudaine de ces dispositifs et aux coups de rabot sur les subventions aux associations, nombreux sont les employeurs, mobilisés dans les territoires pour répondre au défi social de la formation et de l'employabilité de ce public sans emploi, qui se retrouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements contractuels.

Une telle mesure ne manquera pas de provoquer par ailleurs l'appauvrissement voire la disparition d'activités à forte utilité sociale proposées par les acteurs associatifs et les collectivités, conduisant à de nouvelles disparités territoriales.

Le CNEA invite la Ministre du Travail à ne pas sacrifier les contrats aidés à l'unique profit d'investissements massifs dans la formation, mais au contraire à mieux articuler cette dernière avec la possibilité d'exercer un métier, convaincu que la résorption du chômage passe par la complémentarité des deux dispositifs. Aussi, le CNEA appelle la Ministre du Travail à bien vouloir clarifier la situation et sécuriser les prescripteurs de contrats aidés, tout en renforçant l'obligation de former et de se former.

#### Contact :

Jérémy Boucain

Chargé de communication et relations publiques

[jboucain@cnea-syn.org](mailto:jboucain@cnea-syn.org)

Tél. 01 41 79 77 44

Syndicat d'employeurs animation, sport, tourisme social et familial, foyers et services pour jeunes travailleurs

88, rue Marcel Bourdarias • CS 700 14 • 94146 Alfortville Cedex  
[www.cnea-syn.org](http://www.cnea-syn.org)

